



Tribune de l'Association des maires d'Ile-de-France

Réparons une injustice et préservons nos commerces !

La dégradation de la situation sanitaire dans notre pays et, plus particulièrement, dans notre Région capitale, implique des mesures fortes afin de contenir l'épidémie et de préserver la santé de nos compatriotes.

Cependant, en tant que maires de villes de toutes tailles, nous tirons la sonnette d'alarme sur les conséquences qu'auront les nouvelles mesures issues du décret du 29 octobre, à savoir tuer nos centres-villes vivants, en induisant la faillite de tous les commerces de proximité.

Alors que nous nous battons, parfois depuis des années, pour revitaliser nos centres-villes, avec des femmes et des hommes qui partagent cette envie de faire vivre le tissu économique et social de nos communes, il est inimaginable pour nous, les maires, de regarder cette catastrophe sans agir.

Les fêtes de Noël approchent, et nous savons à quel point elles sont essentielles dans le chiffre d'affaire annuel des commerçants. Or parallèlement à ces fermetures imposées pour des libraires, petits magasins de jouets, et autres commerces de proximité, les grandes surfaces restent autorisées à vendre des produits « non essentiels », au prétexte qu'elles vendent également des produits alimentaires.

Cela revient pour l'Etat à une ingérence grave dans le principe de libre-concurrence du commerce, en entraînant une rupture d'égalité de traitement entre la grande distribution et les commerçants indépendants. C'est inacceptable, car des protocoles sanitaires stricts peuvent être mis en place dans ces commerces de proximité, qui se plient à l'ensemble des règles sanitaires depuis le début de la crise épidémique.

Par ailleurs, conserver l'ouverture de commerces de centre-ville évitera un trop grand rassemblement de personnes dans les grandes surfaces, dont il est nécessaire de mieux contrôler la fréquentation.

De même, la vente de produits « non essentiels » dans les marchés forains se fait dans des conditions sanitaires optimales, en particulier lorsque les marchés sont en extérieur, dans la mesure où leur fréquentation et les mesures barrières font l'objet de contrôles extrêmement stricts.

Ne tuons pas des années d'efforts des acteurs publics privés et locaux pour maintenir nos centres-villes vivants. Nous devons tout reconstruire aux lendemains de l'épidémie. Il faut que nous nous en donnions les moyens, au plus près de nos habitants, et au plus près de nos territoires.

Les maires d'Ile-de-France

26, rue du Renard - 75004 Paris - Tél. : 01 44 59 50 00 - Fax : 01 44 59 50 09

SIRET : 388 139 693 0039 - www.amif.asso.fr

secretariat@amif.asso.fr